



Chômage au 1^{er} trimestre 2019

Repli du chômage dans toutes les zones d'emploi

Au premier trimestre 2019, le taux de chômage s'établit à 8,6 % en Normandie, soit le 5^e plus élevé des régions métropolitaines. Stable par rapport au précédent trimestre, le chômage recule de 0,6 point sur un an. Si l'amélioration est davantage marquée dans l'Eure, la Manche et la Seine-Maritime, toutes les zones d'emploi profitent de ce repli.

Laura Le Mains (*Insee Normandie*)

En Normandie, le taux de chômage s'établit à 8,6 % de la population active au 1^{er} trimestre 2019, un taux un peu plus élevé qu'en France métropolitaine (8,4 %). Le taux de chômage des régions métropolitaines se situe entre 7,2 % en Bretagne et dans les Pays de la Loire et 10,8 % dans les Hauts-de-France (*figure 1*). Bien que le taux normand soit le 5^e plus élevé du territoire métropolitain, il reste sensiblement inférieur aux taux des quatre régions les plus touchées, à savoir les Hauts-de-France, l'Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse.

Par rapport au précédent trimestre, le taux de chômage est stable en Normandie, comme dans une majorité des régions et dans l'ensemble de la France métropolitaine.

Sur un an, le taux de chômage recule de 0,3 point à 0,8 point selon les régions (-0,5 point en France métropolitaine). En Normandie comme dans les régions Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la baisse est accentuée (-0,6 point). C'est en Corse et dans les Hauts-de-France que le chômage diminue le plus (-0,8 point).

Recul du chômage plus marqué dans l'Eure, la Manche et la Seine-Maritime

Dans les départements normands, le taux de chômage se situe entre 6,5 % dans la Manche et 9,7 % en Seine-Maritime (*figure 2*), et reste inférieur au seuil de 10 % depuis deux ans.

L'Eure (31^e sur les 96 départements de France métropolitaine) et surtout la Seine-Maritime (20^e) sont les départements ayant la plus forte proportion de chômeurs au sein de la population active. Le Calvados (53^e) et l'Orne (51^e) occupent une position intermédiaire tandis que la Manche reste le département le moins touché par le chômage (85^e).

1 Le cinquième plus fort taux de chômage des régions métropolitaines

Taux de chômage au 1^{er} trimestre 2019 par région métropolitaine (en %)

Taux de chômage (en %)

- Plus de 10
- Entre 8 et 10
- Moins de 8



© IGN - Insee 2019

Note : données corrigées des variations saisonnières
Source : Insee, Taux de chômage localisés

2 La Seine-Maritime et l'Eure les plus touchés par le chômage

Taux de chômage au 1^{er} trimestre 2019 et évolution par département

	Taux de chômage 2019 1 ^{er} trim (en %)	Taux de chômage 2018 1 ^{er} trim (en %)	Évolution sur 1 an (en point)
Seine-Maritime	9,7	10,4	-0,7
Eure	8,8	9,4	-0,6
Orne	8,1	8,5	-0,4
Calvados	8,0	8,5	-0,5
Manche	6,5	7,1	-0,6
Normandie	8,6	9,2	-0,6
France métropolitaine	8,4	8,9	-0,5

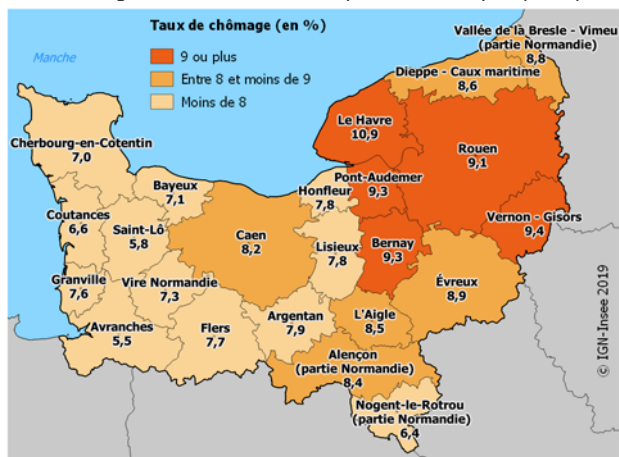
Note : données corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, Taux de chômage localisés

Pour ce premier trimestre 2019, le chômage est quasi-stable dans tous les départements normands, après un recul au 4^e trimestre 2018. Sur un an, il diminue dans tous les départements (de 0,4 point dans l'Orne à 0,7 point en Seine-Maritime).

3 Les zones d'emploi de l'Est toujours plus touchées par le chômage

Taux de chômage au 1^{er} trimestre 2019 par zone d'emploi (en %)



Note : données corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, Taux de chômage localisés

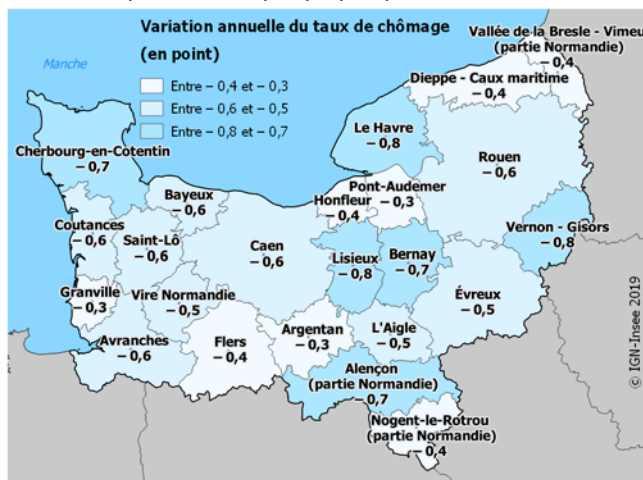
Baisse du chômage dans toutes les zones d'emploi sur un an

L'Est de la Normandie reste toujours plus concerné par le chômage que sa partie Ouest, relativement plus épargnée (figure 3). Le taux de chômage demeure particulièrement élevé dans la zone d'emploi du Havre (10,9 %) qui se classe au 44^e rang sur les 315 zones d'emploi de France métropolitaine. Avec Le Havre, les zones d'emploi de Vernon-Gisors, Pont-Audemer, Bernay et Rouen forment un ensemble contigu où le taux de chômage dépasse 9 %. À l'opposé, Avranches, Saint-Lô, Nogent-le-Rotrou et Coutances font partie des zones d'emploi les moins touchées par le chômage puisqu'il reste inférieur à 7 %.

Sur un an, le chômage décroît dans toutes les zones d'emploi normandes, entre - 0,3 et - 0,8 point (figure 4). Les baisses les plus notables concernent Le Havre, Vernon-Gisors et Bernay (entre - 0,7 et - 0,8 point), trois des quatre zones d'emploi au sein desquelles le chômage reste néanmoins le plus élevé. Il se contracte dans la même mesure à Lisieux et Alençon, des zones où le taux de chômage est à l'inverse plus faible. Il diminue également de manière importante dans les zones d'emploi de la Manche (entre - 0,6 et - 0,7 point), un département dont le taux de chômage est déjà relativement faible. ■

4 Une baisse du chômage dans toutes les zones d'emploi

Évolution du taux de chômage au 1^{er} trimestre 2019 par rapport au 1^{er} trimestre 2018 par zone d'emploi (en point)



Note : données corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, Taux de chômage localisés

Définitions

Le **taux de chômage** est la part (en pourcentage) de chômeurs dans la population active, composée des actifs occupés et des chômeurs.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

La méthode d'estimation des **taux de chômage localisés** repose sur l'estimation d'une part du chômage (numérateur) et, d'autre part, de l'emploi (une partie du dénominateur), par zone d'emploi et par département. Le numérateur est obtenu, chaque trimestre, à partir du nombre de chômeurs national issu de l'enquête Emploi, ventilé aux différents niveaux géographiques à partir de la structure des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM). Quant à l'emploi, il s'appuie principalement sur les estimations d'emplois.

Avertissement

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les taux de chômage localisés, qui intègrent, les estimations d'emplois.

Insee Normandie

5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Maryse Cadalanu

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02.35.52.49.17

Crédit photo : ©H. Sentucq-panoram-art.com
ISSN : 2493-7339
@Insee 2019

Pour en savoir plus :

- « Au premier trimestre 2019 le chômage baisse de 0,1 point », *Informations rapides* n°127, 16 mai 2019

